

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE WEDIA



dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Wedia

initiée par la société Mercure SAS



Le présent document relatif aux autres informations de la société Wedia a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 11 octobre 2024, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Wedia.

Le présent document :

- incorpore par référence le rapport annuel pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 mis à la disposition du public le 30 avril 2024 (le « **Rapport Annuel** »), le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 (le « **Rapport de Gestion** ») et le rapport semestriel au 30 juin 2024 mis à la disposition du public le 4 octobre 2024 (le « **Rapport Semestriel** ») ; et
- complète la note d'information en réponse établie par la société Wedia relative à l'offre publique d'achat simplifiée de Mercure SAS, sur laquelle l'AMF a apposé son visa le 11 octobre 2024, sous le numéro 24-431, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Wedia ([www.opas-wedia.com](http://www.opas-wedia.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès au siège social de Wedia (chez Wework, 33 rue Lafayette, 75009 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée de Mercure SAS, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OFFRE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation de l'Offre .....	3
1.2. Contexte de l'Offre.....	3
<b>2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF .....</b>	<b>6</b>
2.1. Caractéristiques générales de la Société .....	6
2.2. Marché de l'action Wedia .....	8
2.3. Composition des organes sociaux de la Société et direction générale .....	9
2.4. Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société .....	11
2.5. Facteurs de risque .....	11
2.6. Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage .....	12
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 AVRIL 2024 .....</b>	<b>12</b>
<b>4. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 1 - Communiqué sur les résultats semestriels de Wedia au 30 juin 2024 .....</b>	<b>13</b>

## 1. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OFFRE

### 1.1. Présentation de l'Offre

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition par la société Wedia, société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 33 rue Lafayette chez Wework, 75009 Paris, et identifiée sous le numéro 433 103 595 R.C.S. Paris, au capital de 856.201 euros (« **Wedia** » ou la « **Société** »).

Conformément au Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, Mercure, une société par actions simplifiée au capital de 1 274 014,40 euros, dont le siège social est situé 52, rue d'Anjou, 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 929 936 912 (« **Mercure** » ou l'« **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagée auprès de l'ensemble des actionnaires de la Société pour acquérir en numéraire, au prix unitaire de trente euros et cinquante centimes (30,50 €) (le « **Prix de l'Offre** ») la totalité de leurs actions de la Société en circulation (les « **Actions** ») autres que les Actions détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** » ou l'« **OPAS** »). Le Prix de l'Offre est identique à celui payé en numéraire par l'Initiateur dans le cadre de l'Acquisition et de l'Apport (tels que ces termes sont définis à la Section 1.2).

Le Prix de l'Offre est assorti d'un éventuel complément de prix dans les conditions et selon les modalités décrites dans la Section 2.2 de la note d'Information de l'Initiateur visée par l'AMF le 11 octobre 2024 sous le numéro 24-430 (la « **Note d'Information** ») et reproduites dans la Section 1.5 de la présente Note en Réponse de Wedia.

Une description des modalités, du contexte et des motifs de l'Offre est présentée dans la Section 2 de la Note d'Information et reproduits dans les Sections 1.3 à 1.6 de la Note en Réponse.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre a été déposée par Bryan Garnier & Co en tant qu'établissement présentateur et garant de l'Offre (l'« **Établissement Présentateur** »). L'Établissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

### 1.2. Contexte de l'Offre

Le Groupe est un acteur international, spécialiste du SaaS B2B dans l'univers du Digital Asset et Social Media Management. Au travers de ses deux offres, Wedia et Iconosquare, le Groupe accompagne ses clients (marketers, communicants, e-commerçants, social media manager...) dans la pérennisation, la personnalisation, la diffusion et la mesure de performance de leurs contenus (photos, vidéos, posts sociaux...). En 2010, Wedia franchit une nouvelle étape dans son développement en s'introduisant en bourse.

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français constituée pour les besoins de l'Offre, contrôlée à la date du Projet de Note d'Information par Cathay Small-Cap IV S.L.P., une société de libre partenariat, dont le siège social est situé 52, rue d'Anjou, 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 894 795 798 (« **Cathay Small-Cap IV** », elle-même contrôlée par Cathay Capital Private Equity, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 52, rue d'Anjou, 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 506 045 (« **Cathay Capital Private Equity** », ensemble avec Cathay Small-Cap IV, « **Cathay** »<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Cathay Capital Private Equity est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (agrément GP-07000002).

L'investissement de Cathay permettra à Wedia de poursuivre son développement dans les métiers du Digital Asset Management (DAM) et du Social Media Management. L'Offre permettra également à Wedia de disposer des ressources financières nécessaires pour financer ces initiatives de croissance et d'un horizon d'investissement long-terme propice à leur mise en œuvre. Cathay mobilisera sa plateforme pour accompagner Wedia et l'ensemble des équipes de direction dans une nouvelle phase de développement. Cet accompagnement s'appuiera sur l'expertise de Cathay en tant qu'investisseur dans les sociétés de logiciels SaaS et sur sa présence étendue en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Cathay mettra également à disposition de Wedia son écosystème complet rassemblant start-ups, PME, ETI et grands groupes, source d'opportunités et de partage de connaissances. Ainsi, lors de sa réunion du 10 juillet 2024, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») a accueilli favorablement et à l'unanimité le principe de l'Offre (sous réserve de l'adoption de son avis motivé, lequel a été adopté le 19 septembre 2024 et reproduit à la Section 3.3 de la Note en Réponse) et plus largement de l'Opération tel que ce terme est défini ci-dessous.

La composition du Conseil d'Administration ne permettant pas de constituer un comité *ad hoc* composé d'au moins trois membres et comportant une majorité d'administrateurs indépendants conformément à l'article 261-1 III du règlement général de l'AMF, la Société a soumis le 10 juillet 2024, à l'AMF, en application des dispositions de l'article 261-1-1 I du règlement général de l'AMF le projet de désignation du cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Péronnet et Lucas Robin, en qualité d'expert indépendant dans le cadre des dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF pour émettre un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du Retrait Obligatoire éventuel (l'« **Expert Indépendant** »). Le 19 juillet 2024, l'AMF a confirmé ne pas s'opposer à la désignation du cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Péronnet et Lucas Robin, en qualité d'Expert Indépendant.

Le 11 juillet 2024, l'Initiateur et les principaux actionnaires de Wedia, dont Nextstage et Amplegest, ont conclu une promesse d'achat (la « **Promesse d'Achat** ») relative à l'acquisition de 57,2% du capital et des droits de vote théoriques de la Société (le « **Bloc de Contrôle** ») par l'Initiateur au Prix de l'Offre augmenté, le cas échéant, du Complément de Prix<sup>2</sup> par voie d'apport en nature et de cession. Concomitamment à la conclusion de la Promesse d'Achat, l'Initiateur et la Société ont également conclu un accord de coopération à l'Offre (l'« **Accord de Coopération** »), aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé à déposer l'Offre et la Société s'est engagée à coopérer avec l'Initiateur dans le cadre de l'Offre. Les principaux termes de l'Accord de Coopération sont décrits à la Section 7.4 du Projet de Note en Réponse. La conclusion de ces accords a été annoncée par voie de communiqué de presse publié le 11 juillet 2024.

Dans un avis n° 224C1179 du 12 juillet 2024, l'AMF a annoncé l'ouverture d'une période de pré-offre.

Le 23 juillet 2024, le comité social et économique de la Société a rendu un avis positif sur l'Acquisition du Bloc de Contrôle.

Le 26 juillet 2024, les principaux actionnaires de Wedia et Mercure ont conclu un contrat de cession d'Actions (le « **Contrat de Cession** ») relatif à la cession de 393 193 Actions, représentant approximativement 45,92% du capital de la Société (l'« **Acquisition** ») au prix de trente euros et cinquante centimes (30,50 €) par Action qui pourrait être éventuellement ajusté du Complément de Prix. Le même jour, certains actionnaires de Wedia ont conclu un traité d'apport (le « **Traité d'Apport** ») par lequel ils se sont irrévocablement engagés à apporter 96 520 Actions à Mercure (l'« **Apport** », ensemble avec l'Acquisition, l'« **Acquisition du Bloc de Contrôle** » et avec l'Offre, l'« **Opération** »), en contrepartie d'actions ordinaires nouvelles ainsi que d'Actions de Préférence 1 (tel que ce terme est

---

<sup>2</sup> Un actionnaire, détenant 0,7% des actions, bénéficiaire de la Promesse d'Achat, a par ailleurs conclu avec Mercure un engagement d'apport à l'Offre au lieu d'une vente de ses actions au titre du Contrat de Cession, comme indiqué à la Section 1.3.8 du Projet de Note d'Information de l'Initiateur.

défini à la Section 7.1 du Projet de Note en Réponse) émises par l'Initiateur. Aux termes du Traité d'Apport, l'Apport sera réalisé au Prix de l'Offre qui pourrait être éventuellement ajusté du Complément de Prix.

Dans son projet de Note d'Information, l'Initiateur s'était réservé la faculté, à compter de la publication par l'AMF, en application de l'article 231-14 du règlement général de l'AMF, des principales dispositions du projet d'Offre, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir, par l'intermédiaire de CIC, des Actions conformément aux dispositions des articles 231-38 et 231-39 du règlement général de l'AMF, dans la limite de 30% des Actions existantes visées par le projet d'Offre, soit un maximum de 109 452 Actions à la date du dépôt du projet de Note d'Information, par un ordre sur le marché libellé au Prix de l'Offre ou par acquisitions hors marché au Prix de l'Offre. Dans ce cadre, entre le 20 septembre et le 11 octobre 2024, l'Initiateur a acquis (i) 2 230 Actions par l'intermédiaire de CIC par un ordre sur le marché libellé au Prix de l'Offre et (ii) 107 222 Actions hors marché (les « **Actions Additionnelles** »).

A la date du présent document, en conséquence de l'acquisition par l'Initiateur des Actions Additionnelles, l'Initiateur détient 599 165 Actions représentant autant de droits de vote de Wedia, soit 69,98% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.<sup>3</sup>

Dès lors, l'Offre porte sur la totalité des Actions, en circulation ou à émettre, non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, soit, à la date du présent document et à la connaissance de l'Initiateur, un nombre maximum de 255 390 Actions (après exclusion des 1 646 Actions auto-détenues par la Société) qui ne sont pas visées par l'Offre).

L'Acquisition du Bloc de Contrôle et l'Apport ont été réalisés le 30 juillet 2024. A l'exception de l'Acquisition du Bloc de Contrôle et des Actions Additionnelles, il est précisé que l'Initiateur n'a pas procédé à l'acquisition d'Actions au cours des douze (12) mois précédant le dépôt du Projet de Note d'Information.

L'Offre s'inscrit dans la stratégie actuelle de Wedia qui ne nécessite pas le maintien de la cotation, en particulier dans un contexte de très faible liquidité du titre sur Euronext Growth. Elle permet aux actionnaires de la Société qui apporteront leurs Actions à celle-ci la possibilité d'obtenir une liquidité immédiate à un prix attractif. Le Prix de l'Offre de trente euros et cinquante centimes (30,50 €) par Action (avant le versement éventuel du Complément de Prix) fait ressortir une prime de d'environ 0,4% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 20 derniers jours de bourse, de 4,0% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours de bourse, de 11,9% par rapport à celui des 120 derniers jours de bourse et de 14,7% par rapport à celui des 180 derniers jours de bourse précédant cette date. Le Prix de l'Offre (hors Complément de Prix) correspond au prix par Action payé par l'Initiateur à des actionnaires représentant 57,2% du capital de la Société lors de l'Acquisition du Bloc de Contrôle.

Le 20 septembre 2024, l'Etablissement Présentateur de l'Offre, a déposé pour le compte de l'Initiateur un projet d'Offre libellé initialement au prix de 30,50 euros assorti de l'éventuel Complément de Prix ainsi que le projet de Note d'Information de l'Initiateur auprès de l'AMF. Le même jour, Wedia a déposé auprès de l'AMF son projet de Note en Réponse.

Dans un avis n° 224C1670 du 20 septembre 2024, l'AMF a annoncé le dépôt de l'Offre.

L'AMF a prononcé le 11 octobre 2024 une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables. Cette

---

<sup>3</sup> Sur la base d'un total de 856 201 Actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF (étant précisé que 1 646 Actions sont auto-détenues par la Société).

déclaration de conformité a emporté visa de la Note d'Information (n°24-430) et de la Note en Réponse (n°24-431).

La Note d'Information et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur sont, conformément aux articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, tenues gratuitement à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Ces documents seront également disponibles sur les sites Internet de Wedia ([www.opas-wedia.com](http://www.opas-wedia.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents a été diffusé en application des dispositions de l'article 221-4 IV du règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier ainsi qu'un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

## **2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 10 février 2020, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente publiée par la Société au cours de l'exercice et figurant dans le Rapport Annuel, le Rapport de Gestion et le Rapport Semestriel (ensemble les « **Rapports** ») qu'il incorpore par référence.

Les Rapports sont disponibles sur le site internet de la société Wedia ([www.wedia-group.com](http://www.wedia-group.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès au siège social de Wedia (5 chez Wework, 33 rue Lafayette, 75009 Paris).

Les éléments significatifs des Rapports sont mis à jour par les informations figurant dans la Note en Réponse, les communiqués publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel le 30 avril 2024, ainsi que les autres informations figurant ci-après dans le présent document.

### **2.1. Caractéristiques générales de la Société**

#### **2.1.1. Statuts**

*Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration :*

En vertu de l'article 14 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions différentes de celles prévues par la loi et les règlements concernant la nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration ou la modification des statuts.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration fixé par l'article 14 des statuts doit être de trois au moins et de dix-huit personnes au plus. Les membres du Conseil d'Administration sont des personnes physiques ou des personnes morales. Le cas échéant, celles-ci désignent un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale

qu'il représente. Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée maximale de six années.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est renouvelable.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués, à tout moment, par l'assemblée générale.

Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans (70) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

#### *Pouvoirs du Conseil d'Administration :*

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### *Transferts d'actions :*

Aucune restriction statutaire n'est applicable aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

#### 2.1.2. Répartition du capital de la Société

A la date du dépôt du projet de Note en Réponse, le 20 septembre 2024, le capital de la Société était composé de 856 201 Actions représentant autant de droits de vote théoriques<sup>4</sup>. Ils étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions et de droits de vote théoriques	% du capital et de droits de vote théoriques
Mercure	489 713	57,20%
Actions auto-détenues	1 646	0,19%
Flottant	364 842	42,61%
<b>Total</b>	<b>856 201</b>	<b>100,00%</b>

<sup>4</sup> C'est-à-dire au sens de l'article 223-11, al. 2 du règlement général de l'AMF visant l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

Entre le 20 septembre et le 11 octobre 2024, l'Initiateur a acquis (i) 2 230 Actions par l'intermédiaire de CIC par un ordre sur le marché libellé au Prix de l'Offre et (ii) 107 222 Actions hors marché.

A la date du présent document, le capital de la Société est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions et de droits de vote théoriques	% du capital et de droits de vote théoriques
Mercure	599 165	69,98%
Actions auto-détenues <sup>5</sup>	1 646	0,19%
Flottant	255 390	29,83%
<b>Total</b>	<b>856 201</b>	<b>100,00%</b>

Un pacte d'associés a été conclu le 30 juillet 2024 entre Cathay, Monsieur Nicolas Boutet, OZEA, Monsieur Olivier Schmitz, Monsieur Sébastien Lévy, Monsieur Olivier Grenet et Monsieur Stéphane Rougon et Monsieur Paul Perdrieu (le « **Pacte d'Associés de l'Initiateur** ») afin de régir leurs relations au niveau de l'Initiateur et des filiales qu'il contrôle (en ce compris la Société) pour une durée de 15 ans et dont les principaux termes sont résumés ci-après. Le Pacte d'Associés de l'Initiateur est décrit dans la Section 7.5 de la Note en Réponse.

Les associés de l'Initiateur agissent de concert au titre de l'article L. 233-10, II 4° du Code de commerce à l'égard des sociétés contrôlées par Mercure dont Wedia.

Il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

A la date du présent document et à la connaissance de la Société sur la base des déclarations de franchissements de seuils statutaires reçues à ce jour des actionnaires, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

## 2.2. Marché de l'action Wedia

Il est rappelé que les Actions de la Société sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth (« **Euronext Growth** »), géré par Euronext Paris (« **Euronext** ») sous le code ISIN FR0010688440 (mnémonique « ALWED », groupe de cotation E2).

Par ailleurs, le contrat de liquidité conclu avec TP Icap a été suspendu conformément à la réglementation dès l'annonce de l'Offre, le 11 juillet 2024, et le sera jusqu'à la date de publication des résultats de l'Offre.

---

<sup>5</sup> 1 646 Actions figurent au bilan du contrat de liquidité conclu entre Wedia et TP Icap depuis la suspension des opérations dans le cadre dudit contrat de liquidité, le 11 juillet 2024. Ces Actions sont inscrites au nominatif. Le contrat de liquidité conclu avec TP Icap a été suspendu conformément à la réglementation dès l'annonce de l'Offre, le 11 juillet 2024, et le sera jusqu'à la date de publication des résultats de l'Offre. Il est rappelé que ces 1 646 Actions ne seront pas apportées à l'Offre et ne seront pas transférées à Mercure en cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire.

## 2.3. Composition des organes sociaux de la Société et direction générale

### 2.3.1. Composition du Conseil d'Administration de la Société

A la date du présent document, les membres du Conseil d'Administration de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle	Nationalité	Indépendance (au sens du Code Middlednext)	Date de première nomination et de fin de mandat
Nicolas Boutet	Française	Non	Début : 21 décembre 2006 Expiration : assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
Stéphanie Hubert	Française	Oui	Début : 14 juin 2019 Expiration : assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Jean-Marc Prunet	Française	Non	Début : 19 septembre 2024 Expiration : assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
Bertrand Uchan	Française	Non	Début : 19 septembre 2024 Expiration : assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
Félix Wang	Française	Non	Début : 19 septembre 2024 Expiration : assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Il est précisé que Messieurs Olivier Grenet, Monsieur Philippe Houdouin et Monsieur Paul Perdrieu, qui exerçaient les fonctions administrateurs antérieurement à l'Opération ont accepté de démissionner de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration de la Société, le 19 septembre 2024. Conformément au Pacte d'Associés de l'Initiateur, le Conseil d'Administration a coopté, à la suite de ces démissions, trois candidats proposés par Mercure à savoir, Messieurs Jean-Marc Prunet, Bertrand Uchan et Félix Wang.

Le Conseil d'Administration de Wedia comporte un seul administrateur indépendant, Madame Stéphanie Hubert, sur un total de cinq membres.

### 2.3.2. Direction générale

La direction générale de la Société, non dissociée depuis le 21 décembre 2006, est assurée par le Président-directeur général, Monsieur Nicolas Boutet.

Le Président-Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

### 2.3.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

M. Nicolas Boutet	Expérience de direction générale Compétence en ingénierie
M <sup>me</sup> Stéphanie Hubert	Expérience en gouvernance Compétence financière
M. Jean-Marc Prunet	Expérience de direction générale Expérience d'investissement et de gouvernance Compétence financière Secteurs de la consommation et technologiques
M. Bertrand Uchan	Expérience d'investissement Compétence financière
M. Félix Wang	Expérience d'investissement Secteur technologique

2.3.4. Autres mandats et principales activités exercés ou ayant été exercés par les membres des organes d'Administration et de la direction générale en dehors de la Société

Administrateurs ou membres de la direction générale	Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour
M. Nicolas Boutet <i>Président Directeur général</i>	Gérant de la société OZEA  C.E.O. de Wedia Inc.  Gérant de Wedia Germany GmbH  CEO de Tripnity Gérant de Tripnity Germany  CEO de Tripcoly	N/A
M <sup>me</sup> Stéphanie Hubert <i>Administratrice indépendante</i>	N/A	Administrateur de la société Orange Bank
M. Jean-Marc Prunet <i>Administrateur</i>	Président non-exécutif du conseil d'administration de Moose Knuckles (Canada)  Membre du conseil d'administration de Transcure  Membre du conseil d'administration de Caillau Gérant de OSE Invest	Vice-Président de Somfy Access & Security  Directeur Général et membre du conseil de surveillance de Somfy Protect by Myfox  Président de BFT (Italie)
M. Bertrand Uchan <i>Administrateur</i>	N/A	Fondé de pouvoir / sous-directeur chez Lazard Frères
M. Félix Wang <i>Administrateur</i>	Membre du conseil d'administration de DiliTrust	Engagement Manager chez McKinsey & Company

2.3.5. Application du Code de gouvernance d'entreprise de Middlednext

La Société se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise. Toutefois, elle a apprécié l'indépendance de ses administrateurs selon les critères du Code Middlednext.

**2.4. Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société**

Les éléments financiers et comptables, en ce compris les comptes annuels au 31 décembre 2023 et les comptes semestriels au 30 juin 2024 de la Société, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels, ont été diffusés.

**2.5. Facteurs de risque**

Aux termes du Rapport de Gestion pour l'exercice social de 2023<sup>6</sup> et depuis la diffusion de ce rapport,

<sup>6</sup> Page 2 du Rapport de Gestion.

la Société n'a pas eu connaissance, à la date du présent document, de risques significatifs.

## **2.6. Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage**

A la date du présent document aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, ni aucun fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'affecter défavorablement son activité, son patrimoine, ses résultats et sa situation financière.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 AVRIL 2024**

La Société publie ses communiqués de presse sur son site internet ([www.wedia-group.com](http://www.wedia-group.com)).

La Société a publié les communiqués suivants relatifs à l'Offre et plus généralement à l'Opération disponibles sur un onglet de son site internet dédié ([www.opas-wedia.com](http://www.opas-wedia.com)) :

- le communiqué du 11 juillet 2024 relatif au projet d'Opération et au projet d'Offre par lequel Cathay Capital Private Equity et les principaux actionnaires de Wedia ont annoncé entrer en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'un bloc de contrôle, suivie d'une offre publique d'achat simplifiée ;
- l'annonce de l'exercice de la promesse d'achat du bloc de contrôle de Wedia et signature des accords définitifs avec Cathay Capital Private Equity le 29 juillet 2024 ; et
- le communiqué d'annonce de la finalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle de Wedia par son équipe de direction et Cathay Capital Private Equity le 2 août 2024.

Depuis le 30 avril 2024, la Société a publié, outre les éléments relatifs à l'Offre, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2024 est disponible sur site internet (<https://www.wedia-group.com/fr/investor/regulatory-information>).

En outre, elle a diffusé un communiqué d'annonce de ses résultats semestriels, le 19 septembre 2024, qui est ci-joint en annexe.

## **4. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 octobre 2024 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Wedia comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 telle que modifiée le 10 février 2020, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mercure et visant les actions de la Société.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».*

Le 11 octobre 2024

Monsieur Nicolas Boutet, Président-Directeur général

**Annexe 1 - Communiqué sur les résultats semestriels de Wedia au 30 juin 2024**

## Résultats du premier semestre 2024

### CA et Résultat Opérationnel Courant stables

### Avis favorable au projet d'offre publique d'achat simplifiée

### Évolution de la gouvernance

	S1 2024 <i>Consolidés</i>	S1 2023** <i>Proforma</i>	S1 2023* <i>Publiés</i>	Var 23/24
Chiffre d'affaires total en k€	6.850	6.888	9.505	-0,6%
<i>Dont CA SaaS</i>	5.519	5.541	6.674	-0,4%
<i>Dont CA Services</i>	1.331	1.347	2.671	-1,2%
<i>Dont CA Négoce &amp; divers</i>	-	-	160	
Charges d'Exploitation	6.766	7.074	9.736	-4,4%
Excédent Brut d'Exploitation	1.324	1.220	1.195	+8,5%
Résultat Opérationnel Courant	469	470	421	-
En % du CA	7%	7%	4%	-
Résultat Net du Groupe	1.568	(249)	(211)	na

\*Les chiffres S1 2023 sont présentés tels que publiés (\*) mais également présentés retraités de l'activité Galilée, cédée le 31 janvier 2024 (\*\*). Les variations sont calculées par rapport aux données proforma.

Pour le premier semestre de l'exercice 2024, le groupe Wedia a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,9 M€, stable par rapport au premier semestre de l'exercice 2023 retraité des activités Galilée, cédées en janvier 2024.

La répartition des revenus par nature est la suivante :

- Les revenus SaaS sont stables à 5,5 M€ : le développement de la base client Wedia existante ainsi que le redressement d'Iconosquare sont conformes aux objectifs, en revanche, l'acquisition de nouveaux clients a été pénalisée par des cycles de vente allongés. Les revenus SaaS représentent désormais 81% du chiffre d'affaires et sont réalisés pour moitié à l'international.

- L'activité Services du Groupe (conseil, paramétrage, conduite du changement) est globalement stable.

### Résultats solides grâce à une bonne maîtrise des charges

L'EBE s'établit à 19% du chiffre d'affaires (contre 18% en 2023). Ce résultat est le fruit :

- D'une baisse de 10% des charges d'exploitation, notamment des charges de hosting, tout en poursuivant les investissements en marketing et R&D,
- D'une stabilisation de la masse salariale.

Le Résultat Opérationnel Courant s'établit à 469 k€ (contre 470 k€ au S1 2023, retraité de l'activité Galilée).

Le Résultat Net, qui intègre les produits de cession de Galilée, s'élève à 1.568 k€.

### Une structure financière saine et des flux d'exploitation solides

La trésorerie disponible au 30 juin 2024 s'établit à plus de 5,3 M€, montant équivalent à celui des dettes financières. Au global, les flux de trésorerie liés à l'exploitation, saisonniers par nature, sont de près de 2 M€ sur le semestre.

### Dynamique commerciale

Au cours du semestre écoulé, la dynamique commerciale a été affectée par l'allongement des délais de décision dans le cadre des projets à appel d'offres.

Aujourd'hui, le groupe compte plus de 4.000 clients, présents dans plus de 120 pays, et répond aussi bien aux attentes des petites et moyennes entreprises (quelques milliers d'euros d'ARR) qu'à celles des grands comptes (plusieurs centaines de milliers d'euros d'ARR sur une durée de 8 ans en moyenne).

### Stratégie de croissance

À court terme, la croissance de l'activité de Wedia dépend de l'évolution des délais de prises de décisions des grands groupes, la reprise de leurs investissements sera déterminante pour infléchir la dynamique du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

A moyen terme, la montée en puissance des contenus visuels (images, vidéos, 3D, etc.) et l'influence croissante des réseaux sociaux dans la communication des entreprises positionnent les solutions de Digital Asset (DAM) et Social Media Management (SMM) au cœur des stratégies marketing. Wedia, en combinant « DAM », « SMM » et Intelligence Artificielle, propose une offre unique sur le marché des « martech » (Solutions logicielles pour le marketing).

Fort de cette offre unique et de son récent repositionnement en pure player SAAS B2B, le Groupe a l'intention d'engager une phase d'investissements significatifs (IA générative, marketing, recrutement, etc.) afin de permettre d'entrer dans une nouvelle phase de son développement. Ces initiatives de croissance nécessitent un horizon long-terme afin d'être mises en œuvre et demeurent donc sujettes à des aléas et des risques d'exécution. Elles devraient également affecter à court terme la rentabilité de la société.

### **Avis motivé favorable au projet de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS)**

Le Conseil d'administration de Wedia, qui s'est réuni ce jour afin d'approuver les comptes semestriels, a également rendu un avis motivé sur le projet d'Offre publique d'achat simplifiée initié par Mercure, société regroupant Cathay Capital et les managers du groupe Wedia, au prix de 30,50 euros par action. Pour rappel, le prix sera augmenté, en cas d'atteinte du seuil de retrait obligatoire de 90% du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre publique d'achat simplifiée, d'un complément de prix de 1,25 euro par action.

Sur la base du rapport transmis par l'expert indépendant, qui a conclu au caractère équitable du prix de l'OPAS - y compris en cas de mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire, le Conseil d'administration a rendu un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, considérant que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et a par conséquent recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions Wedia à l'Offre.

Dans ce contexte, la société Mercure et le groupe Wedia déposeront respectivement leur projet de Note d'information et leur projet de Note en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les prochains jours. L'Offre, sous réserve de l'avis de conformité délivré par l'AMF, devrait ouvrir courant octobre 2024.

### **Evolution de la gouvernance**

A l'issue de ces délibérations et afin de refléter la nouvelle structure du capital (Mercure contrôlant 57,2% du capital social), le Conseil d'administration a pris acte de la démission de 3 administrateurs (Messieurs Olivier Grenet, Philippe Houdouin et Paul Perdrieu) et de la cooptation de 3 nouveaux administrateurs (Messieurs Jean-Marc Prunet, Félix Wang et Bertrand Uchan) représentant Cathay Capital.

**Retrouvez toutes les informations relatives au projet d'Offre publique d'achat simplifiée sur [www.opas-wedia.com](http://www.opas-wedia.com)**

***A propos de Wedia (Isin : FROO10688440- ALWED) – [www.wedia-group.com](http://www.wedia-group.com)***

*Coté sur Euronext Growth, le groupe Wedia est un acteur international, spécialiste du SaaS B2B dans l'univers du Digital Asset et Social Media Management. Au travers de ses deux offres, Wedia et Iconosquare, le Groupe accompagne ses clients (marketers, communicants, e-commerçants, social media manager...) dans la*

*pérennisation, la personnalisation, la diffusion et la mesure de performance de leurs contenus (photos, vidéos, posts sociaux...).*

*Ces offres permettent ainsi aux différents clients du Groupe de simplifier l'organisation de leurs contenus marketing, d'automatiser leur déclinaison sur les différents canaux digitaux et physiques et in fine de mesurer leur efficacité. Le positionnement haut de gamme et innovant du Groupe est validé par des clients prestigieux (Décathlon, Universal, Merck ou la NASA) et par les principaux analystes technologiques (Gartner, Forrester et Constellation Research).*

*Pour servir ses 4000 clients dans plus de 120 pays, le groupe Wedia, basé en France, en Allemagne et au Canada, peut compter sur plus de 100 collaborateurs engagés. Le groupe Wedia a réalisé un chiffre d'affaires 2023 de près de 14 M€, dont plus de 80% de revenus SaaS, et pilote son développement avec un mix éprouvé de croissance organique et externe maîtrisée.*

#### **CONTACTS**

Nicolas BOUTET – PDG – [actionnaires@wedia.fr](mailto:actionnaires@wedia.fr)

Olivier SCHMITZ – DAF – [actionnaires@wedia.fr](mailto:actionnaires@wedia.fr)